



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 39695

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la prise en charge des personnes gravement handicapées psychiques. Les personnes gravement handicapées psychiques représentent 40 % des sans domicile fixe et plus de 30 % des détenus car la fermeture des asiles psychiatriques n'a pas été suivie de la création de centres ouverts susceptibles de prendre le relais. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39695

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 213

Question retirée le : 27 avril 2010 (Fin de mandat)